

7/11

*CIRCULAIRE à MM. les curés, missionnaires, vicaires, et autres prêtres du
diocèse de Québec.*

Québec, 10 février, 1839.

MONSIEUR,

DEPUIS plusieurs années nous avons eu occasion de remarquer qu'une messe propre pour la fête de *Notre-Dame du Mont-Carmel* (16 juillet), insérée au propre des saints dans tous les nouveaux missels romains, se trouve aussi au supplément de la plupart des anciens missels. Comme les premiers sont exclusivement en usage dans bon nombre des églises de ce diocèse, nous vous informons que désormais, afin de conserver l'uniformité, cette messe, dont l'introït est *Gaudeamus, &c.*, sera la seule que l'on devra dire le jour de la dite fête de *Notre-Dame du Mont-Carmel*.

Au reste, cette messe, autorisée depuis long-temps par un indult apostolique, et particulièrement recommandée par un décret de la Congrégation des Rits, du 5 mai 1736, n'apporte aucun changement à l'office du bréviaire.

Dans le cas où on ne la trouverait pas dans quelques anciens missels, on se la procurera à Québec.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

(Signé) ✠ Jos. Ev. de Québec.

Pour vraie copie.



Secrétaire.

N. B.—*Cette messe est indiquée à la page 418 du Graduel romain à l'usage de ce diocèse, imprimé en 1827.*

† J. Ev. de Q.